



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du lundi 28 septembre 2015 à 19 heures

PROCES-VERBAL

PRESENTS : J. ADGE – Y. PUGLISI – G. NATTA – F. SANCHEZ – S. CUCULIERE – D. BOURDEAUX – P. GIUGLEUR – A. RAJA – J. VALTIERRA – J.L. LAFON – J.C. PAGNIER – I. ALIBERT – M. ARIGO – N. CHAUVET – S. REBOUL – D. MAURRAS – T. ADGE – S. THIRY – J. LLORCA – G. FOUGA – P. CAZENOVE – D. REXOVICE – D. NESPOULOUS – L. MOUGIN

Etaient absents excusés avec procuration :

Jeanne TABARIES ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
Isabelle BAINÉE ayant donné procuration à Serge CUCULIERE
Michel BERNABEU ayant donné procuration à Jacques ADGE
Christian BEIGBEDER ayant donné procuration à Pierre CAZENOVE

Absents excusés : Paula SERRANO.

Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sonia REBOUL

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations sur le procès-verbal ? Il y a encore quelques petits bugs là, il faut relire plusieurs fois la phrase pour comprendre. Pas d'observations ? Et bien on va l'approuver. Qui est pour, adopté à l'unanimité. Merci

L'ordre du jour :

1. Acquisition – Immeuble parcelle B 73 ;
2. Indemnité de conseil et de préparation des budgets ;
3. Admission en non-valeur ;
4. Instauration d'un Compte Epargne Temps ;
5. Instauration du Plan de Formation 2016-2018 ;
6. Mise en place du Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) ;
7. Organigramme et création de postes ;
8. Désignation d'un membre du conseil municipal pour statuer sur des dossiers ;
9. Aliénation de 4 chemins ruraux et de la voie communale dans le cadre du projet d'aménagement d'une base d'arrière port logistique.
10. Mise en demeure des propriétaires riverains en vue d'acquiescer des chemins ruraux dans le cadre du projet d'aménagement d'une base d'arrière port logistique
11. Natura 2000 – Avis sur modification du périmètre ;

12. Agenda 21 – demande de prolongation du Label ;
13. Demande de subvention à la DREAL
14. Cave Coopérative – Appel à projet - Lancement de la procédure

Les décisions du Maire, il y en a 17 : Pour info c'est beaucoup de suppressions de régies de recettes qui étaient sur le budget principal pour les allouer aux futurs budgets.

N° 2015-29 – Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution électrique pour l'année 2015 à 1 325 euros.

N° 2015-30 – Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution de gaz pour l'année 2015 à 637.43 euros

N° 2015-31 – Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les réseaux et installations de télécommunication à 2 861.56 € pour 2011 ; 3 104.76 € pour 2012 ; à 3 104.76 € pour 2013 ; à 3 134.17 € pour 2014 et à 3 121.93 € pour 2015 soit une recette totale de 15 225.34 €.

On arrive aux suppressions de régies donc

N° 2015-32 – Suppression de la régie de recettes de l'accueil de Loisirs sans Hébergement du budget principal. Au 17 août 2015 la régie de recettes de l'accueil de Loisirs sans Hébergement est supprimée.

N° 2015-33 – Suppression de la régie de recettes de l'ALAE des Baux du Budget principal au 17 août 2015.

N° 2015-34 – Suppression de la régie de recettes de l'ALAE de Véronique Hébert sur le Budget Principal au 17 août 2015

N° 2015-35 – Suppression de la régie de recettes de l'ATL (Animation Temps Libre) du Budget Principal au 17 août 2015

N° 2015-36 – Création de la régie de recettes Enfance Jeunesse sur le budget annexe Enfance et Jeunesse au 26, rue de la salle à compter du 17 août 2015.

N° 2015-37 – Il s'agit d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre Finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à Terres Neuves pour un montant total TTC de 23 640 euros. on en avait parlé, on l'a attribué au groupement conjoint composé de l'entreprise Terres Neuves pour un montant de 12 600 euros H.T. et de l'entreprise I.D. pour un montant de 7 100 euros H.T soit un montant total de 19 700 euros H.T. si vous vous souvenez c'est la Préfecture qui nous avait demandé concernant l'avenant qui était trop important de relancer une mini consultation et donc ce sont les mêmes qui ont répondu puisque ce sont les seuls qui ont répondu sur les 4 cabinets d'étude consultés.

N° 2015-38 – au 17 août 2015 la régie de recettes de la cantine est supprimée sur le budget principal.

N° 2015-39 – Création de la régie de recettes Cantine sur le Budget Annexe Enfance et Jeunesse au 26 rue de la Salle à compter du 17 août 2015.

N° 2015-40 – Création de régie de recettes Animation pour assurer la vente de produits liés aux événements, festivités et manifestations. La régie est créée auprès du service animation situé 1, place de la mairie à Poussan. La liste des produits pouvant être encaissé par le régisseur, location de salle, les repas liés à la manifestation de Miss Poussan, le prêt de matériel, tout ce qui est dépôt de garantie remis au moment du prêt de matériel par le demandeur et restitué au moment de l'état des lieux du matériel et les prêts de véhicule pareil, dépôt de garantie remis au moment et non encaissé s'il n'y a pas de soucis.

N° 2015-41 – Cela concerne un procès en urbanisme concernant le dossier HERRERO, c'est l'affaire Préfet / Commune de Poussan, donc si vous vous souvenez le Préfet nous avait demandé de retirer le permis de construire concernant le dossier de Mr HERRERO sinon il nous mettrait au TA. Il nous a mis au TA, on a perdu, on a fait appel on a reperdu et là on décide de continuer car si on ne continue pas Monsieur HERRERO si on ne continue pas nous attaquera. Monsieur HERRERO, c'est l'ancien Littoral, c'est la résidence hôtelière, Ce permis a été délivré effectivement, alors le permis c'est la Communauté, mais c'est nous qui signons de toute manière. C'est fait sous nos compétences, après c'est vrai qu'HERRERO veut se justifier vis-à-vis de ses investisseurs et c'est vrai que le fait d'avoir déjà perdu deux fois, il n'y a donc pas forcément de grandes chances pour la troisième. Mais bon on est pratiquement obligé d'y aller, donc c'est pour cela qu'on y va.

N° 2015-42 – Attribution du lot N°1 du marché de réhabilitation de la Halle aux sports à l'entreprise S.CONSTRUCTIONS, sise parc des activités de la garrigue, 535 avenue André Ampère à CASTELNAU-LE-LEZ pour un montant de 19 998 euros H.T. soit 23 997.60 € TTC. Concernant le lot n° 1 si vous vous souvenez personne n'avait répondu à ce lot et donc nous avons décidé de consulter sur ce lot. Il n'y en a qu'une qui a répondu dans le délai imparti et en plus cela fait moins de 20 000 euros. C'était à peu près ce qui était prévu sur le cahier des charges, donc les travaux sont terminés.

N° 2015-43 – Vu le code des marchés publics notamment l'article 15 et 28, vu la délibération du conseil municipal n° 2014/17 en date du 14 avril 2014 portant sur la délégation accordée au Maire par l'assemblée délibérante concernant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 31 juillet 2015 ; considérant le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 17 août 2015 ; considérant que la concurrence a joué correctement décide d'attribuer le marché prestation de service pour l'entretien d'une partie des espaces verts à l'E.S.A.T. l'ENVOL, APEI Pays de Thau, rue des Vialles à Frontignan pour un montant annuel de 21 240 € H.T soit 25 488 € TTC.

Jacques LLORCA : sur ce point comme il a été évoqué une partie des espaces verts, pourrait-on savoir quel est le cout total de la maintenance des espaces verts ?

Monsieur le Maire : ceci est une prestation supplémentaire, puisque l'APEI a déjà une prestation sur la commune de Poussan qui concerne le devant de la mairie, le chemin de Belbézé. Nous avons décidé d'élargir cette compétence car nous sommes en manque de travailleurs handicapés et il était intéressant de faire travailler ce genre de structure.

Jacques LLORCA : cela veut dire en clair que la totalité des espaces, la maintenance est sous traitée globalement....

Monsieur le Maire : pas la totalité

Jacques LLORCA : alors justement un point de détail mais géographique, il m'arrive personnellement d'être assez souvent à Issanka et objectivement la partie qui relève de Poussan et là on est vraiment dans un espace vert, manifestement il ne s'y passe rien, en terme de maintenance. Je ne suis pas le porte-parole des habitants d'Issanka.

Monsieur le Maire : Issanka, il n'y pas grand-chose à nous mis à part la route

Jacques LLORCA : et le long de la route

Monsieur le Maire : le long de la route jusqu'au pont après c'est le Département sur l'autre route, et effectivement cela doit être fait. Si cela n'a pas été fait c'est un oubli, cela fait partie du débroussaillage sachant qu'on débrousaille souvent quelque chose qui appartient à l'ancien propriétaire du Manoir puisque c'est lui qui est en bordure, tout lui appartient y compris le fossé jusqu'en bordure de la route, donc tout le morceau sur le bas est privé, on le fait puisque cela fait partie de l'ensemble mais c'est privé.

Jacques LLORCA : cela n'a rien à voir mais cela peut avoir à voir, la voirie qui est en l'état depuis 2006 avec le trou à la sortie du pont ça reste en l'état et là c'est Poussan.

Monsieur le Maire : oui, on va le regarder

Jacques LLORCA : Parce que c'est dangereux

Monsieur le Maire : oui tout à fait sauf que le problème, ils creusent des trous pour ne pas que les gens aillent vite, sauf qu'effectivement ils ne vont pas vite mais ce n'est pas des trous. Par contre c'est vrai que l'on cure ces fossés, pas toutes les années mais on les cure, ce qui nous permet de découvrir certaines choses qui sont reprises quand on les découvre et en général quand ils voient qu'on creuse, ils enlèvent ce qu'ils ont à enlever et qui ne coule pas toujours ou il faudrait que cela coule.

Danièle NESPOULOUS : petite question, est ce que la piste cyclable qui est entre Poussan

Monsieur le Maire : c'est de Département, on intervient parfois un peu parce que cela dépasse beaucoup mais c'est le Département. Moi j'envoie à Christophe MORGO ou à sa colistière parce qu'on y est allé et il y avait effectivement pas mal de ronces et on en a fait un peu mais ce n'est pas à nous de le faire. Quand on avait cédé la voirie à l'époque, vous vous y étiez Madame et Delphine aussi, on cédait la piste à condition qu'ils fassent l'entretien. Parce qu'ils souhaitaient que ce soit la commune qui le fasse, ils ont de quoi le faire s'ils veulent.

Danièle NESPOULOUS : au printemps quand on veut y aller ça mange une des voies, c'est réduit à une seule voie. Je crois qu'il faudrait qu'ils anticipent qu'il va y avoir un printemps.

Monsieur le Maire : sachant que cette année cela a été particulier quand même. On a eu les pluies quand il fallait pour certains et quand il ne fallait pas pour le reste.

N° 2015-44 – Suppression de la régie d'avance ALSH du Budget Principal au 1^{er} octobre 2015.

N° 2015-45 – Création de la régie d'avance ALSH sur le Budget Annexe Enfance et Jeunesse à compter du 1^{er} octobre 2015 au 26, rue de la salle.

RAPPORT N° 6 – FONCIER – Acquisition – Immeuble parcelle B 73.

Vous avez le plan au verso l'évaluation des domaines plus loin. Cela concerne la propriété des conjoints CHAVEZ. Nous avons une évaluation de 110 000 euros.

Il vous est proposé l'acquisition amiable de cet immeuble pour la somme de 120 000 €.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire vous vous souvenez que pour la création de cet espace avec une préemption urbaine nous vous avons interpellé sur la délibération que nous avons attaquée puisque elle ne portait que sur quelques parcelles, il en manquait deux, et donc nous disons on s'appuie pour acheter ces biens, que ce soit la 82 ou la 73 sur des délibérations qui sont d'après nous, des faux. Donc on attend le résultat du Tribunal Administratif qui doit statuer là-dessus, vous continuez à acheter, je ne sais pas dans quelle mesure ces ventes risquent d'être cassées, si on reconnaît effectivement que les délibérations sont nulles, on va le dire comme cela. On ne participera pas au vote pour cette raison parce que pour nous la délibération est un faux.

Monsieur le Maire : très bien donc 5 personnes qui ne participent pas au vote ?

Jacques LLORCA : dans un conseil municipal précédent, si je me souviens bien Monsieur CUCULIERE nous avait expliqué devant notre « démonstration » que l'achat global de la totalité des parcelles reviendrait à une somme très importante et il avait été expliqué en conseil municipal que le Conseil Régional a travers un système d'office, à travers je ne sais quelle structure serait l'acquéreur de la totalité de ces parcelles et qu'ensuite la Mairie aménagerait les espaces. Qu'en est-il de cette démarche ?

Monsieur le Maire : pour l'instant le Conseil Régional, ce n'est pas d'actualité, donc ils n'ont pas donné suite à notre demande. Pourquoi je ne sais pas, on va réactiver tout cela, c'est vrai que la période qui cours là, ou ils sont pressés sur certaines choses et le sont moins sur d'autres, mais on n'a pas eu de réponses à cette sollicitation concernant la Région.

Jacques LLORCA : Pardon Monsieur le Maire, est ce que c'est une non réponse ou est-ce que par exemple le Conseil Régional préciserait que cela n'est pas dans sa compétence ?

Monsieur le Maire : Ils n'ont pas répondu pour l'instant et on n'a pas réactivé, on va le faire certainement parce que c'est vrai que parfois cela prend un certain temps et pas toujours comme on le souhaiterait, cela dépend ce que l'on demande, mais il est vrai que ce serait bien qu'ils fixent si c'est de leur compétence ou non.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire, le fait que chaque fois que l'évaluation des Domaines donne une somme et que l'on donne une somme supérieure cela correspond à quoi, à une espèce de dédommagement à un préjudice subit parce que c'est une vente sous préemption ?

Monsieur le Maire : Non mais le problème si vous vous voulez c'est qu'on pourrait faire 10% de moins et puis cela ne se passerait pas très bien, ce sont des ventes à l'amiable, on ne préempte, mais on pourrait préempter en révision de prix ou même en utilisant les moins 10 ou moins 15 qui sont utilisés mais ce n'est pas forcément le but. Cela permet de tout relativiser au niveau des discussions et cela permet de ne pas aller en révision de prix ou là cela nous coûterait beaucoup plus cher.
Pas d'autres questions donc nous allons voter, cinq personnes qui ne participent pas au vote, pour le reste qui est pour

Arrivée de Stanislas THIRY et de Jean Claude PAGNIER,

RAPPORT N° 07 – FINANCES – Comptable Public- Indemnité de conseil pour la préparation des budgets

Ghislain NATTA : les collectivités ont la possibilité d'allouer au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur une indemnité pour la gestion des communes et des établissements publics locaux. Tout cela est donc codifié par l'article 97 de la loi n°82.213 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions ; le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état ; l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Il est proposé au conseil :

- d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum, qui correspond pour l'année 2015 à une indemnité de 891.19 € comme l'atteste l'état liquidatif annexé à la présente délibération
- que cette indemnité soit attribuée à Monsieur Bernard TORRES, Comptable public, receveur à compter du 1^{er} janvier 2015
- d'inscrire cette dépense à l'article 6225 dont les crédits ont été inscrits au BP 2015.

Cette proposition est soumise au vote du conseil.

Monsieur le Maire : Pas de questions ? Nous allons voter qui est pour. **Adopté à l'unanimité**

RAPPORT N° 8 – FINANCES – Recouvrement - Admission en non-valeur

Ghislain NATTA : on a quelques créances d'un montant peu important comme vous l'avez vu donc, qui ne peuvent pas faire l'objet de poursuites au-delà du raisonnable et dont certaines ont fait l'objet d'une opération particulière qui est le tiers détenteur, c'est-à-dire que le Trésor Public se substitue à la personne pour encaisser directement au niveau des organismes sociaux, donc ce sont des procédures qui n'ont pas abouties donc le receveur municipal demande à la commune de passer ces créances en non-valeur. A la date du 14 septembre 2015 pour un montant de 496.38 €, en soulignant quand même que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette c'est-à-dire que si le débiteur se retrouve dans une situation où on peut actionner un recouvrement la dette continue d'exister.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante
- d'admettre l'admission en non-valeur de la somme totale des créances figurant sur les listes annexées pour un montant global de 496.38 €, arrêtée à la date du 14/09/2015.

Monsieur le Maire : des questions ?

Pierre CAZENOVE : les sommes ne sont pas très importantes bien sûr, c'est quoi plutôt de la restauration

Ghislain NATTA : c'est au service enfance jeunesse, soit restauration, soit activité de loisirs.

Monsieur le Maire : Nous allons voter, qui est pour, **adopté à l'unanimité**

RAPPORT N° 09 – RESSOURCES HUMAINES – Gestion du temps – instauration d'un compte épargne temps

Danielle BOURDEAUX : la note est très longue et très complète, j'ai essayé de la résumer de manière à ce que ce soit peut être moins indigeste que cette grande lecture. Le Compte Epargne Temps (C.E.T.) permet de mettre de côté des jours de congés, rémunérés sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui chaque année reçoit une information sur ses droits épargnés ou consommés. Les bénéficiaires sont les agents titulaires occupant un emploi à temps complet ou non complet et les agents contractuels occupants un emploi à temps complet ou non complet depuis au moins un an et ce de manière continue. Le CET est alimenté dans la limite de 60 jours, il peut être alimenté par des jours de congés annuels mais on rappelle que l'agent doit prendre obligatoirement 20 jours de congés dans l'année, par les jours de congés accordés au titre du fractionnement, c'est-à-dire pour les congés pris entre le 1^{er} mai et le 31 octobre et par les repos compensateurs dans la limite de 5 jours par mois. L'alimentation du compte se fait une fois par an sur demande écrite de l'agent avant le 31 décembre de l'année en cours. L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite sous réserve, bien sûr, des nécessités de service. L'agent doit choisir au plus tard le 31 janvier de l'année N+1 quelle option il choisit pour consommer ses jours épargnés. S'il est fonctionnaire, le nombre de jours cumulés entre 0 et 20 doit être utilisé sous forme de congés. Entre 21 et 60 jours, dont la totalité du CET il peut soit les verser au régime de retraite additionnelle de la fonction publique, soit être indemnisé, soit les maintenir en congés. Pour les agents non titulaires il y a seulement deux options, soit l'indemnisation, soit le maintien en congés. L'agent conserve le droit qu'il a acquis en cas de détachement ou de mutation, en cas de mise à disposition ou de congé parental. En cas de décès de l'agent les ayants droits bénéficient d'une indemnisation des jours épargnés non cumulés. Ce dispositif a été présenté au CT du 17 septembre et a reçu un avis favorable. Il nous est donc proposé d'approuver l'instauration du CET.

Monsieur le Maire : des questions ?

Pierre CAZENOVE : oui une question mais je pense que vous y avez pensé. Est-ce que pour l'option compensation en argent, est ce qu'un budget prévisionnel a été prévu suivant ce qui sera choisi par les personnes si vous avez mis des sous de cote pour pouvoir le payer, bien entendu.

Danielle BOURDEAUX : je pense que dans les années à venir nous allons y penser puisque nous le mettons en place maintenant. Donc il n'y aura pas pour le moment beaucoup de jours de compensation à payer mais effectivement il faudra le prévoir même si les sommes à verser sont basses. Mais il faudra le prévoir effectivement.

Monsieur le Maire : pas d'autres questions ? Nous allons voter, qui est pour, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 – RESSOURCES HUMAINES – Formation Professionnelle – Instauration du Plan de Formation 2016-2018.

Danielle BOURDEAUX : Là nous allons parler de la formation professionnelle qui vous le savez tous est un outil indispensable pour garantir la compétence et l'épanouissement professionnel et personnel des agents dans l'accomplissement de leur mission de service public. La mise en place d'un plan de formation triennal est un moyen primordial pour garantir les choix faits en la matière. Nous avons eu l'occasion de prendre en stage Mademoiselle Mellie LEBOUCHER qui prépare un master 2 de management public territorial à Montpellier 1, elle est restée en stage pendant 5 mois dans notre municipalité pour mettre en place le plan de formation. Je voudrais demander l'autorisation à Monsieur le Maire de permettre à Mademoiselle LEBOUCHER de nous présenter le plan de formation.

Monsieur le Maire : On va suspendre la séance pour permettre à Mademoiselle LEBOUCHER de s'exprimer et puis nous reprendrons la séance quand elle en aura terminé.

Présentation du plan de formation par Mademoiselle Mellie LEBOUCHER

Monsieur le Maire : Nous allons reprendre la séance, des questions ?

Jacques LLORCA : oui des réactions plus exactement, d'abord on ne peut que se féliciter de la mise en place d'un plan de formation, de clarté des objectifs, du détail de l'organisation encore que après tout un débat est à ouvrir sur le CNFPT, son efficience effective, la concurrence possible à établir, la pertinence de l'offre de formation, tout cela on aura l'occasion, je pense, d'y revenir. Mais en tout cas le travail produit qualitativement permet que cette jeune femme acquière brillamment son Master et ce n'est que légitime. C'est aussi la démonstration puisque c'est une thèse que nous avons déployé il y a longtemps pendant le passé, plusieurs fois que des stagiaires « lourds » de l'université peuvent être extrêmement utiles en mairie et peuvent apporter une vision d'ouverture sur les préoccupations que nous avons. Ceci étant dit quelques réactions notamment par rapport au propos introductif. Qui a été un peu indirectement confirmé par la présentation qui nous a été faite. On est près du texte là donc de la page 3, il est possible de lire la chose suivante : les conseillers municipaux de la majorité entendent maîtriser les ressources dont ils disposent pour répondre aux objectifs d'efficacité et de qualité du service public. Alors évidemment on en peut que reféliciter les conseillers municipaux majoritaires mais en écrivant ceci cela veut dire en creux que les conseillers municipaux minoritaires n'auraient pas la même pertinence et n'auraient pas la même exigence, or ne serait-ce professionnellement pour un certain nombre d'entre nous et notamment en matière de formation continue, nous avons quelques compétences pour exiger la même chose et donc par conséquent, c'est maladroit que d'avoir souligné que la majorité parce que bien entendu nous voterons ce plan. Immédiatement après c'est un peu plus délicat et attentatoire, la phase suivante c'est : les services de la ville ont donc jugés nécessaires d'entreprendre un véritable renouvellement organisationnel. Alors là il y a deux choses, les services de la ville ont jugé nécessaire, dans le dernier conseil municipal ou l'avant dernier conseil municipal peut être, monsieur le Maire vous-même avez souligné dans un débat que en conseil municipal comme ailleurs, à la CCNBT par exemple, ce sont les élus qui décident, et ce sont les élus qui « jugent » que les services « jugent » cela me paraît un mot très abusif qu'ils apprécient, qu'ils donnent un conseil, qu'ils explorent, nous sommes bien d'accord, mais qu'ils jugent nécessaire, c'est s'emparer d'un pouvoir qui n'est pas celui d'un administratif et c'est pas la première fois que nous faisons cette réflexion donc nous la soulignons à nouveau. Il s'agit d'entreprendre un renouvellement organisationnel c'est donc dire que jusqu'à présent cet organisationnel n'était pas en place. Nous le savons puisque déjà dans des conseils municipaux antérieurs ou à l'occasion nous avons tant félicité Monsieur AMOUROUX que Madame BOURDEAUX, nous avons pointé que l'organisation de la gestion du personnel était particulièrement absente. Et que l'on ne peut donc que se féliciter qu'enfin au bout de tant

d'années on se mettra sérieusement à organiser la gestion du personnel y compris la gestion prévisionnelle puisque ça a été brillamment expliqué tout à l'heure même la notion de plan de carrière apparaît. Et ce propos on l'appuie d'autant plus que les textes initiateurs de ce type de démarche ce sont les textes pré figuratifs de la décentralisation 1984 et je pourrai en parler en détail s'il le fallait, l'ayant moi-même vécu en direct et aux manettes, dans une Région et les textes de 2007 autrement dit des textes de 84 renouvelés et précisés en 2007 sont restés lettre morte à Poussan pendant ces années. Et il serait intéressant d'ailleurs et c'est écrit dans votre texte de présentation, le plan s'appuie sur l'analyse des écarts entre la situation actuelle et la situation dans l'avenir. Il serait intéressant que nous accédions au constat de la situation actuelle, à l'analyse de la situation actuelle qui sans aucun doute n'est hélas pas brillante pour personne. Pour les finances publiques bien entendu, pour les personnels au principal et puis pour l'efficacité municipale globale enfin. Donc ce plan va aboutir, vous l'écrivez, sur l'organisation d'un véritable outil de réorganisation, donc si vous voulez ça nous confirme dans le fait que l'organisation présente n'est pas et loin s'en faut suffisante. Donc mieux que soit pris à bras le corps ce dossier et d'ailleurs le propos introductif vous l'avez fait exprès ou pas exprès mais vous le rattrapez presque au-delà des critiques que je viens de formuler, vous le rattrapez presque par la dernière phrase puisque cela nous rassure l'adjointe au Maire en charge des ressources humaines citée Madame BOURDEAUX établira les axes de ce plan et les priorités de formation. Cela nous rassure cela veut dire qu'un élu est véritablement à la manette. Mais il serait intéressant en allant à la page 30 qui présente le tableau général du dispositif, il serait intéressant de savoir dans le comité de Pilotage et dans l'autorité, je suppose, Territorial, il doit manquer un e à territorial il serait intéressant de savoir quels sont les élus présents et puis, nous faisons bien entendu comme d'habitude une proposition, nous avons modestement mais quand même quelques compétences pour participer à ce comité de pilotage en tant que minoritaire, bien entendu, et nous proposons de faire don, si j'ose dire de ce que nous savons gérer, penser, prévoir dans le cadre de ce Comité de Pilotage. Pour ma part sur cette introduction générale je n'aurai plus grand-chose à dire.

Monsieur le Maire : Bien, Madame BOURDEAUX

Danielle BOURDEAUX : le Comité de Pilotage fonctionne maintenant depuis plus d'un an. Il est composé de Monsieur le Maire, de l'adjoint aux finances, de l'adjoint aux ressources humaines et de l'adjoint à la communication puisqu'il y a des idées et des pensées à faire circuler dans la maison. Je débarque dans le conseil municipal, je suis élue depuis un an et demi, mais je n'ai pas l'impression que rien n'était fait dans cette maison, j'ai l'impression qu'il y avait un travail qui était fait, ce que nous faisons là ce n'est pas dire, il n'y avait rien de fait, ce que nous faisons là maintenant c'est dire nous le faisons autrement pour avancer autrement. Voilà ce que j'ai à vous dire, le comité de pilotage est constitué c'est sûr, nous avons pris dans l'équipe des adjoints, puisque c'est eux qui sont aux manettes, et donc pour le moment cela fonctionne très bien.

Jacques LLORCA : pardon, excusez-moi si je peux rebondir. Vous êtes en train avec votre conclusion d'authentifier et d'officialiser la phrase introductive disant les conseillers municipaux de la majorité entendent maîtriser les ressources, etc.. Je le redis c'est assez attentatoire à la fonction d'élu en général et aux responsabilités, en général. Si vous permettez à titre simplement personnel, je sais que cela va agacer, mais je vais quand même le dire, pour ce qui me concerne personnellement, j'ai été pendant 6 ans Président et ordonnateur d'un GRETA départemental, j'ai été pendant 6 ans secrétaire de la commission formation professionnelle et secrétaire de la formation de la commission éducation d'un conseil Régional, je laisse tomber mes autres actions professionnelles et responsabilité professionnelle, c'est-à-dire en très clair qu'il est passionnant d'écouter une étudiante en Master, c'est réellement passionnant et je la félicite à nouveau mais il est des compétences dont il est dommage dans une commune pour des raisons que l'on qualifie d'opposition et que nous nous qualifions de minorité, il est dommage d'éventuellement s'en passer.

Yolande PUGLISI : ce qui est dommage Monsieur LLORCA c'est qu'à force de réclamer une participation à l'intérieur de nos commissions qui au départ vous avaient été ouvertes à tous, je rappelle que les deux dernières commissions du personnel ou toute l'opposition a été invitée, a dû se dérouler sans votre présence, sans excuse alors vous comprenez que c'est dommage, Monsieur LLORCA, il y a avait Gilles à la dernière mais à chaque fois vous réclamez une participation et une ouverture qu'on vous donne, vous faites des effets d'annonces, Monsieur LLORCA en conseil municipal, il n'y a pas d'amertume, c'est juste très calme, le problème c'est que toutes les commissions sont ouvertes à tout le monde, vous avez une

invitation comme tout membre du conseil municipal et il y a rarement la présence de l'opposition, j'en appelle à ma propre commission au CCAS, aussi ou les derniers conseils du CCAS se sont déroulés sans la présence de l'opposition. Je conçois que nous avons tous des empêchements, je pense que si on ne peut plus être présent sur la longueur, vous êtes assez nombreux dans l'opposition pour changer, nous sommes ouverts, vous pouvez nous demander on fera passer une délibération et on changera pour éviter justement ce manque de présence de l'opposition. J'ai été obligé de refaire un conseil CCAS parce que je n'avais pas le quorum, j'ai failli le faire, c'est quand même embêtant.

Jacques LLORCA : Madame PUGLISI excusez-moi vous venez de déployer pendant 3 minutes un discours, excusez-moi qui est totalement faux. Je m'explique, nous reconnaissons et nous l'avons dit avec plaisir que toutes les commissions sont ouvertes, mais je suis en train de vous préciser, contrairement à ce que vous venez de dire qu'en réalité la plupart du temps si ce n'est même tout le temps nous ne recevons aucune invitation à participer aux commissions. Pour ce qui me concerne, je l'affirme totalement. Je ne reçois aucune information sur les commissions auxquelles je n'appartiens pas statutairement en quelque sorte, c'est avec plaisir que je me suis rendu à la commission Culture Patrimoine qui pour la première fois m'a convié, il y a quelques jours.

Yolande PUGLISI : nous avons des listes, nous ouvrons maintenant avec les listes d'émargements, nous vous ferons part des, justement à votre demande, vu l'insistance de votre présence, nous faisons émarger tout le monde, et je vous assure que sur l'ensemble de toutes les réunions, vous êtes pauvres en présence.

Danièle NESPOULOUS : Nous ne pouvons y être que nous y sommes invités. Monsieur LLORCA est en train de vous dire que nous ne recevons pas les informations. Alors est-ce une volonté délibérée ou est-ce un oubli, nous vous demandons d'y remédier puisque cela fait partie du règlement intérieur que nous avons adopté ensemble c'est-à-dire que nous devons recevoir toutes les invitations aux réunions des commissions, ainsi que les comptes rendus, nous les recevons de certaines commissions notamment de la commission sécurité, il faut dire les choses comme elles sont mais la plupart du temps nous recevons pas. Concernant le CCAS c'est moi-même qui suis visée puisque c'est moi qui représente le groupe minoritaire, nous allons dire. Cela fait 20 ans que je suis élue, cela au mois de juin, je n'ai raté que très peu de réunions, vous parlez de deux réunions auxquelles je n'ai pas participé, il est vraiment dommage que le quorum n'ait pas été atteint, je pense que ce n'est pas moi qui l'ai provoqué, puisque j'étais seule présumée absente, que ce jour-là, je n'ai été absente que deux fois, vous m'avez regardé donc je réponds, je n'ai été absente que deux fois, on ne peut pas m'accuser de m'être débinée de quelque réunion que ce soit parce que malgré mes occupations, je commence à inscrire sur mon agenda mes obligations en matière d'élue. Donc je ne prends pas ça après mes petits-enfants, bien entendu, puisque ce sont mes petits-enfants que je garde le mercredi, il faut savoir que vos réunions vous les organisez l'après-midi.

Liliane MOUGIN : je fais aussi partie de l'opposition, élue Bleu Marine, Front National, en ce qui me concerne j'ai toujours été avisée des commissions et malheureusement c'est vrai pour certaines je n'ai pas pu venir mais j'ai appréciée et je l'ai déjà dit, bien qu'étant une élue Front National, d'avoir été toujours conviée à toutes les commissions, je n'ai jamais été rejetée, au contraire, donc je ne comprends pas la position de Poussan Autrement mais bon c'est comme cela, en revanche, si vous permettez j'ai aussi quelque chose à dire, moi j'ai trouvé que n'ayant jamais été dans un conseil municipal, c'est la première fois que j'ai apprécié qu'il y ait un plan de formation qui se mette en place pour le personnel, j'ai trouvé cela très bien et si je peux, on a parlé du comité de pilotage ou il y a déjà tout le monde, je dirai pour aller dans le sens de Monsieur LLORCA que si vous avez besoin de nous, enfin, moi si vous avez besoin de moi, je suis à votre disposition.

Monsieur le Maire : Madame SANCHEZ

Florence SANCHEZ : juste Monsieur LLORCA, il y a eu 2 commissions Patrimoine qui ont été réunies puisque nous n'avons pas les compétences et on essaye, vous le savez, vous étiez présent, d'avancer là-dessus et culture aussi, les convocations ont été envoyées à tout le monde, Madame MOUGIN était destinataire, la première réunion c'est la période où vous ne veniez plus au conseil municipal, c'était au début, je suis désolée mais c'était comme cela et la deuxième qui a eu lieu, vous avez reçu la convocation

et vous êtes venu. Pour la communication, elles ont lieu le mercredi matin et à chaque fois elles vous sont envoyées et Madame REXOVICE s'excuse puisqu'elle travaille, mais nous l'attaché à la communication travaille aussi et nous la faisons pendant ses horaires de travail.

Monsieur le Maire : Monsieur FOUGA

Gilles FOUGA : simplement je voudrai répondre que pour les commissions dont je fais partie il est extrêmement rare que je ne sois pas présent et les R.H j'étais présent à toutes les réunions.

Monsieur le Maire : Pour conclure, sur le principe, effectivement j'ai entendu les observations concernant ce que l'on peut considérer comme des maladroites au niveau de tout ce qui est rédaction, je l'entends et pour être très clair je ne l'ai pas lu, parce qu'il y a des gens qui le font pour moi. Donc je le découvre et effectivement il était de bon ton de dire ce qu'il en était. Par contre pour le comité de pilotage, je ne sais pas si vous savez ce qu'est un comité de pilotage, je ne vais pas vous faire l'offense, je sais que vous savez, on est 4 personnes, un comité de pilotage ce n'est pas 100 personnes, et le comité de pilotage donne les consignes de travail au niveau des fonctionnaires et après cela revient et c'est présenté en conseil municipal. Je pense qu'en commission au niveau de ce qui est personnel, je pense que peut être à un certain moment, je vais le dire très tranquillement puisque apparemment les conseils municipaux ont changé de ton depuis quelques temps on l'a évoqué la dernière fois, il n'était pas forcément de bon ton de vous inviter parce qu'on avait l'impression que c'était tout le temps de embuches pour ne pas arriver à faire quelque chose, là pourquoi pas ? C'est quelque chose de nouveau, on le voit au niveau des conseils, cela n'empêche pas la critique, puisque la critique est ce qu'elle est et on l'accepte ou pas, en l'occurrence on l'accepte sur certaines choses, pas forcément sur toutes, c'est vrai que pourquoi pas. Mais c'est vrai qu'un comité de pilotage vous n'êtes pas occultés de tout, pour l'instant vous l'êtes effectivement car 4 personnes cela suffit amplement, les comités de pilotage cela ne se fait pas à 10. Bon peut être que cela va évoluer, effectivement, sachant que l'on était sur un plan qui vous est soumis et que vous pouvez approuver ou non. Donc c'est vrai qu'au demeurant le document est très explicite bon mais rien ne vaut la discussion, donc je crois que vous avez pu vous exprimer ce soir et dire ce que vous souhaitiez au-delà de la qualité du document et de la personne qui l'a rédigé, mais c'est vrai que le comité de pilotage je suis cela de très près et donc je vous dis et je vous redis, contrairement à ce qui est dit que ce sont les élus qui pilotent et que l'administratif applique ce qui est décidé par les élus. Nous allons voter qui est pour **adopté à la majorité**.

RAPPORT N° 11 – RESSOURCES HUMAINES – Dialogue Social – Mise en place du Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de travail CHSCT

Danielle BOURDEAUX : Le 20 août 2014 nous avons pris une délibération pour le renouvellement du CT et du CHSCT. Le CT a été mis en place suite aux élections de décembre 2014, il nous faut mettre en place le CHSCT. Pour le bon fonctionnement des instances il nous est proposé de confirmer les mêmes personnes dans les deux instances, les élus du CT devant automatiquement les membres du CHSCT. Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission du personnel ainsi que du comité technique.

Monsieur le Maire : des questions ?

Nous allons voter qui est pour, adopté à l'unanimité moins l'absente.

RAPPORT N° 12 – RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois permanents – Organigramme et création de postes

Danielle BOURDEAUX : l'organigramme que nous attendions tous nous est présenté aujourd'hui, il nous permet de préparer les services municipaux dans le cadre de la modernisation et de la nouvelle organisation des territoires qui se met en place. Il va nous permettre aussi de mettre en place les fiches de poste de l'ensemble des agents, de les revoir, par rapport aux nouvelles méthodes de travail et surtout à l'évolution de leur poste. Vous le voyez sur le grand tableau qu'on vous a donné, des grands pôles ont été mis en place, le pôle population et ressources comprend tous les services citoyenneté et population, le service association et protocole, le service financier, le service de la commande publique, vous avez

compris que ce que vous voyez en caractère, vous les avez tous en couleurs ? Oui, ce que vous voyez en caractère bleu c'est ce qui est aussi de la compétence de la CCNBT donc et les services des ressources humaines, il y a le pôle technique dans lequel on a intégré le centre technique municipal, le service développement urbain et cadre de vie, le service entretien des bâtiments et le service espaces verts – voirie. Le pôle enfance jeunesse avec la direction du pôle, le service de l'ALSH, le service activités physiques et sportives, le service de l'ALP, le service des affaires scolaires et le service de gestion des opérateurs externes. Le pôle sécurité sécurité qui va être mis en place avec le service de la police municipale, le service des ERP et le service de protection des populations et le pôle social avec le CCAS. Vous avez vu que j'ai démarré par le bas du tableau mais les fiches vous expliquent que bien sur tout cela est sous la direction de la direction générale des services mais sous l'autorité territoriale, donc sous l'autorité du conseil municipal.

Voilà l'organigramme que nous attendions tous et qui vous est présenté aujourd'hui. Est-ce que vous avez des questions sur l'organigramme ?

Pierre CAZENOVE : si les questions, vous nous parliez tout à l'heure de la couleur bleue qui met en évidence les compétences par rapport à la CCNBT, est ce qu'il y a une stratégie dans cet organigramme pour aller vers une mutualisation du personnel, qui va aller vers des économies d'échelles. Là peut être on ne voit pas, cela n'apparaît pas.

Danielle BOURDEAUX : On ne le voit pas parce que pour le moment c'est très difficile de mettre en place une réelle mutualisation, on y travaille, on travaille à mettre en place certains services en mutualisation mais ceux qui connaissent la CCNBT savent qu'il y a une grande ville qui a tous ces services, qui n'a pas trop besoin de mutualisation et qui ne va pas tout à fait dans le sens que nous souhaiterions.

Pierre CAZENOVE : Donc il va falloir y travailler là aussi.

Danielle BOURDEAUX : Nous y travaillons mais vous savez ...

Monsieur le Maire : Pour info, à ce sujet nous avons eu une réunion de bureau, la semaine dernière, les communes ne sont pas sur la même longueur d'ondes, je sais que les services ont reçus tous les services des communes en souhaitant savoir ce qu'ils souhaitaient mutualiser. Je crois que les gens confondent, n'ont pas le terme exact de mutualisation dans la tête. Effectivement souvent c'est présenté comme une économie d'échelle mais dans la tête des élus, ce n'est pas forcément le cas donc effectivement on est obligé de présenter quelque chose très rapidement donc pour être très clair là-dessus, on ne va pas déroger à ce qui est fait puisque déjà certaines choses sont déjà mutualisées, notamment l'urbanisme avec le transfert des compétences, il y a du personnel qui est payé par la CCNBT et un ou deux sous critères qui sont vraiment minimum, on va mutualiser certainement la mise à la norme des bâtiments, c'est une question de vous avez posé. On met le minimum pour ne pas se faire retoquer sur cette mutualisation puisqu'il fallait répondre avant le 1^{er} octobre ou dans ses eaux là. Cela a été fait, on est loin d'avoir un consensus quand je vois ce que font certains de mes collègues dans les Agglos d'à côté, je suis très très heureux, par exemple l'informatique prenons des choses qui sont porteuses et l'informatique on a un problème avec la ville centre, Mèze, qui elle a priori n'a besoin de rien sauf que ce qui est idiot si vous voulez c'est que peut être qu'un emploi en informatique ne suffit pas, donc s'il a besoin d'un demi emploi de plus ou d'un emploi à 40% et bien ma foi les 40 qui restent peuvent être mutualisés dans les autres communes. A la fin de la réunion il y avait quelques progrès mais Mèze qui devrait être la locomotive de tout cela n'arrive pas forcément avec la bonne approche. Cela va évoluer mais pour cette année c'est un minimum qui a été demandé. En termes de mutualisation on n'aura pas grand-chose cette année.

Pierre CAZENOVE : je me souviens qu'à une époque et ça avait été un petit recul, Jésus ne me contredira pas, la mutualisation du traçage horizontal ça a été supprimé alors que c'était à mon avis, une très bonne idée et hop on l'a supprimé, c'est dommage de perdre des services comme ça.

Jacques ADGE : et quand on gratte un peu le vernis on sait pourquoi on l'a supprimé. Pour information c'est la ville de Mèze qui a acheté la machine, le véhicule et ma foi qui a changé de peinture puisqu'on n'utilisait pas ce qu'il fallait, pour résumer tout simplement. Et le Président, puisque c'était un gros cadeau qu'il faisait aux collectivités, puisqu'il n'y avait aucun frais là-dessus puisque c'était la communauté qui

l'avait pris alors qu'elle n'en avait pas les compétences, a décidé de faire des économies là-dessus. Pourquoi on ne la pas garde ? Et comme c'était quelque chose qui n'était pas porteur et que quelques communes n'étaient pas contentes des services, voilà pourquoi ça a été supprimé. Non mais ça c'était vraiment de la mutualisation gratuite, la communauté payait, donc on était dans la vrai mutualisation.

Danièle BOURDEAUX : les postes de travail évoluent, il y a besoin de modifier le tableau des emplois permanents. Cette modification nécessite une décision de notre assemblée, il nous faut donc créer un poste à temps complet de responsable des services techniques sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, grade de technicien, technicien principal 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe. Un poste à temps complet d'agent au service technique sur grade d'agent de maîtrise suite à une réussite à un concours. Et en troisième poste, un poste à temps complet d'agent de police municipale sur le grade de Brigadier pour permettre une permutation professionnelle entre un agent du service technique et un agent de la police municipale dans le cadre de la mobilité interne. Nous devons donc acter l'organigramme que nous venons de voir des services et fixer la création des emplois permanents.

Monsieur le Maire : des questions ?

Pierre CAZENOVE : une permutation impose une création pour le numéro 6.

Danièle BOURDEAUX : concernant le grade puisque les personnes ne sont pas sous le même grade.

Pierre CAZENOVE : et le premier le n° 4, est ce qu'enfin on a un responsable des services techniques ou pas parce que là personne n'y est.

Monsieur le Maire : on va créer le poste.

Pierre CAZENOVE : oui d'accord on va créer le poste

Monsieur le Maire : donc pour l'instant on a ce que l'on a. Effectivement si on crée le poste c'est pour le pouvoir prochainement, avec des gens qui sont en place et qui risquent de réussir le concours ou d'autres personnes extérieures.

Pierre CAZENOVE : Il me semblait que l'on avait déjà ce poste, il était créé déjà.

Monsieur le Maire : On l'avait supprimé

Jacques LLORCA : sur le point précédent, la permutation, c'est une question concernant deux personnes, mais au-delà des personnes on peut se poser la question du croisement des compétences, autrement dit celui qui va devenir policier, qui n'est pas policier ou policière, cela dépend, les compétences qui vont se croiser ont-elles été évaluées, dans les deux sens ?

Danièle BOURDEAUX : oui

Jacques LLORCA : autrement dit on est garanti que la permutation qui présente un intérêt personnalisé, j'imagine, s'appuie aussi sur une évaluation réciproque des compétences.

Danièle BOURDEAUX : Sachant que pour tout policier que rentre dans le cadre de policier municipal, il faut qu'il fasse le stage qui est obligatoire mais les compétences sont là puisque c'est une personne qui a déjà un parcours.

Jacques LLORCA : Et on va masculiniser les policiers ou féminiser ?

Danièle BOURDEAUX : Vous savez on ne va pas dire que l'on va masculiniser ni féminiser, on va dire que l'on va prendre des compétences, je préfère.

Jacques LLORCA : Non parce que vous connaissez les personnes en fait, quand même

Danielle BOURDEAUX : Effectivement, vous savez bien que l'on ne vous donnera pas les noms en conseil, effectivement nous connaissons les personnes.

Monsieur le Maire : Vous prenez acte de ce tableau, et puis nous allons voter pour la création de ces postes. Qui est pour, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 – URBANISME – Autorisation du droit des sols – Désignation d'un membre du conseil municipal pour statuer sur des dossiers

Serge CUCULIERE : Au terme des dispositions de l'article L422-7 du code de l'urbanisme : «Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou de l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Prochainement deux permis de construire pour maison individuelle à usage d'habitation sur des parcelles ayant fait l'objet d'une division autorisée par la déclaration préalable n°03421315V0055, vont être déposés. Il s'avère que Monsieur le Maire est intéressé par ces deux projets, puisqu'il dispose d'un lien de filiation directe avec les futurs pétitionnaires.

C'est dans ces conditions précitées qu'il convient, conformément aux dispositions précitées, de désigner un membre du conseil municipal pour statuer sur ce dossier d'urbanisme.

L'assemblée délibérante est invitée à débattre et à se prononcer, il lui est ensuite proposé :

1. de ne pas se prononcer par vote à bulletin secret pour procéder à cette désignation.
2. de désigner Monsieur Jésus VALTIERRA, adjoint au Maire délégué aux sports et aux travaux, pour statuer sur ces dossiers de permis de construire qui vont être déposés prochainement en Mairie de POUSSAN par les enfants de Monsieur le Maire, et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Pour résumer, pour faire synthétique mais vous pourrez débattre sans aucun soucis, ces quelque chose de relativement récent, j'ai vu que mon collègue de Loupian l'avait fait dernièrement, tout ce qui concerne le Maire ou ses descendants ou ses ascendants, sur des documents officiels, là Serge CUCULIERE a officiellement la délégation de l'urbanisme, sauf que dans ces cas bien précis il faut que ce soit le conseil municipal qui donne la délégation à la personne qui va signer les documents. On aurait pu remettre Serge CUCULIERE, parce que cela peut se faire comme cela, Jésus VALTIERRA fait partie de la commission d'urbanisme, donc pourquoi pas ? Et je précise que quand même qu'en ce qui me concerne et ce qui concerne Terry ADGE, nous ne prendrons pas part au vote mais si ce n'est pas interdit, nous ferons comme cela.

Pierre CAZENOVE : puisque je suis membre de la commission, je suis effectivement au courant de ce projet, il y a quelques petites remarques, vous venez de répondre à l'une de ses questions, je me demandai pourquoi ce n'était pas Serge CUCULIERE qui était nommé ici mais apparemment cela ne pose pas de soucis, dans les questions orales auxquelles vous répondrez tout à l'heure c'est une question de délégation de signature, et bien très bien. On est un petit peu gêné, de ne pas se prononcer par vote à bulletin secret on n'avait pas pensé à la limite que l'on pouvait demander le vote à bulletin secret, cela nous gêne un petit peu que cela y soit on ne comprend pas trop pourquoi.

Monsieur le Maire : Parce que c'est comme cela

Pierre CAZENOVE : non mais on n'est pas obligé de l'écrire, là vous demandez que l'on ne demande pas le vote à bulletin secret, on ne comprend pas pourquoi c'est mentionné, c'est tout.

Monsieur le Maire : Parce que certains auraient pu le demander, tout simplement.

Pierre CAZENOVE : oui on peut toujours le demander disons que cela nous a interpellé on a dit tiens on y avait pas pensé, voilà ce que je veux dire.

Serge CUCULIERE : on vous rappelle que vous auriez pu le demander. Après pourquoi s'est mis je n'en sais rien.

Pierre CAZENOVE : alors justement, pourquoi ne pas le demander, nous on souhaiterait justement que ce soit à bulletin secret et voilà.

Monsieur le Maire : non là il faut les deux tiers c'est réglé. Donc qui est pour le bulletin secret, allons-y, allons au bout de l'absurde, puisqu'on y est. Qui est pour le bulletin secret. On y va. Allons y si vous voulez c'est un détail.

Pierre CAZENOVE : c'est un détail mais voilà. Je ne n'avais pas d'autres choses à demander, je n'avais pas de truc particulier à demander, moi je suis en commission d'urbanisme, je suis au courant du projet, on le suit, il faudra faire effectivement attention aux accès, je sais qu'il y a un petit problème d'accès.

Monsieur le Maire : Madame PUGLISI va faire voter

Yolande PUGLISI : qui est pour. On vote le texte de la délibération. Qui est pour la nomination de Monsieur VALTIERRA pour statuer sur ces deux dossiers. Adopté à l'unanimité moins les deux ADGE qui ne participent pas au vote

Monsieur le Maire :

RAPPORT N° 14 – URBANISME – Aliénation de 4 chemins ruraux et de la voie communale dans le cadre du projet d'aménagement d'une base d'arrière port logistique.

Serge CUCULIERE : Il est rappelé au Conseil Municipal, le projet d'aménagement d'une base d'arrière port logistique, porté par la Région Languedoc-Roussillon, dans le secteur dénommé « La plaine ». Dans le cadre de ce projet, il est prévu la suppression des chemins ruraux CR n° 99 dit des cannes, CR n° 100 de Pounpeiren pour partie, CR n° 101 dit de la Plaine et CR n° 102 de Bénéfire, de la voie communale n° 11 dite « chemin d'Issanka.

Les parcelles privées riveraines de ces chemins et de cette voie communale qui sont en cours d'acquisition par la Région Languedoc-Roussillon bénéficieront d'une servitude de passage jusqu'à la date effective du transfert de propriété à la Région Languedoc-Roussillon.

Après avoir fait l'objet dans un premier temps d'une désaffectation, il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'aliénation de ces chemins ruraux et de cette voie communale au profit de la Région Languedoc-Roussillon qui en a fait la demande.

Ce projet d'aliénation a fait l'objet d'une enquête publique préalable conjointe du 18 juin 2015 au 2 juillet 2015 inclus. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, M. Jacques LANQUETIN en date du 20 juillet 2015 sont favorables au projet.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'ordonner l'aliénation des chemins ruraux dénommés CR n° 99 dit des cannes, CR n° 100 de Pounpeiren pour partie (*entre les repères F à G - coordonnées Lambert 1993, F = X755890 et Y6265117 et G = X756220 et Y6265043*), CR n° 101 dit de la Plaine et CR n° 102 de Bénéfire, de la voie communale n° 11 dite « chemin d'Issanka », (localisée en coordonnées Lambert 93 entre le point I = X755603 / Y6264540 et le point H = X755906 et Y 6264466).

- D'autoriser le Maire à procéder à engager la procédure d'aliénation de ces quatre chemins ruraux précités, ainsi que de la voie communale, à prendre toutes décisions nécessaires et à signer tous les actes y afférant, sur la base d'un prix qui est en cours d'évaluation par les Services de France Domaine et qui fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : des questions ? On avait déjà débattu là-dessus, mais s'il y a des questions on va y répondre. Nous allons voter, qui est pour. Adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 – URBANISME – Mise en demeure des propriétaires riverains en vue d'acquérir des chemins ruraux dans le cadre du projet d'aménagement d'une base d'arrière port logistique.

Serge CUCULIERE : c'est un rapport qui suit le premier puisque pour les chemins ruraux il y a une procédure particulière donc c'est la mise en demeure des propriétaires riverains en vue d'acquérir des chemins ruraux dans le cadre du projet d'aménagement d'une base d'arrière port logistique.

Conformément aux dispositions de l'arrêté de M. le Maire en date du 02/06/2015 pris en application des articles L. 161 -10 du Code Rural et de la Pêche Maritime et R. 141-4 à R. 141-9 du Code de la Voirie Routière, s'est déroulée du 18/06/2015 au 02/07/2015 inclus une enquête publique conjointe en vue de l'aliénation des chemins ruraux suivants :

- CR n° 99 dit des cannes,
- CR n° 100 de Pounpeiren pour partie entre les repères F à G (coordonnées Lambert 1993, F = X755890 et Y6265117 et G = X756220 et Y6265043),
- CR n° 101 dit de la Plaine
- CR n° 102 de Bénéfire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, M. Jacques LANQUETIN en date du 20/07/2015 sont favorables au projet.

Aucune association conforme aux conditions prévues à l'article L. 161-11 du Code rural et de la Pêche Maritime n'a été créée et ne s'est manifestée dans les délais de deux mois prévus à l'article L161-10 en vue de prendre en charge l'entretien des chemins ruraux, objet de la procédure.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, les propriétaires riverains d'acquérir la partie de chemin attenant à leur propriété.

Monsieur le Maire : Là aussi on avait débattu donc on va passer au vote si vous le souhaitez.

Jacques LLORCA : Monsieur le Maire pardon, juste avant le vote, nous allons voter pour puisqu'on reste cohérent bien entendu, mais simplement on vous rappelle que après l'intervention notamment de Monsieur LUBRANO et de ses services on avait pour notre part un compte rendu de ces échanges et dans ce compte rendu on insistait quand même pour que la Région prenne en compte très directement les dossiers que nous sommes en train de voter mais en même temps tout cet environnement et toutes les précautions nécessaires notamment par exemple aux Condamines ou l'on demandait dans notre démarche que non seulement on essaye de dé-zader les Condamines mais que si elles restaient dans la ZAD en même temps la Région soit amenée à y faire des efforts singuliers notamment par rapport à l'environnement, par rapport aux espaces verts, etc etc..... et donc c'est vrai que c'est un peu dommage que l'on circule, si j'ose dire, au fur à mesure que les décisions s'enclenchent sans que l'on ait une réaction précise de la Région quant aux attendus notamment du courrier qu'on leur a nous adressé finalement et où on exige dans cette période électorale en plus, c'est comme ça, mais on exige que des candidats déclarés en même temps prennent des engagements pour ne pas avoir de surprises désagréables quelque soit le résultat de l'élection d'ailleurs.

Monsieur le Maire : sur le principe pour être court, ces terrains sur le PLU restent agricoles, je le signale quand même pour dé zader c'est difficile de ne dé zader qu'une partie, puisque vous savez que c'est le Préfet qui a pris un arrêté. Effectivement cette ZAD se termine dans un peu moins d'un an maintenant, je pense que c'est en juin 2016, c'est vrai que peut être nous aurons une nouvelle majorité Régionale à partir du mois de Décembre qui n'aura peut-être pas forcément la même approche que cette majorité, mais sachant que quand même le fait qu'on le laisse en terre agricole nous permet pour nous commune quelque part d'ouvrir le parapluie et de les empêcher de faire n'importe quoi. Pour changer l'appellation au niveau de ces tènements, notamment sur un ils seront obligés de passer par la commune. J'ai eu quelques nouvelles dernièrement ou apparemment ils ont acquis pas mal de terrains supplémentaires très récemment dont un qui était un peu une épine pour ne pas dire autre chose puisque c'était le seul viticulteur qui était sur le secteur. Apparemment les choses sont bien avancées en termes de négociation et c'est vrai qu'entre temps, ils ont acheté une villa qui était illicite, donc qu'ils vont raser et quelques petits terrains qui sont autour, donc à voir, à faire une autre réunion informelle avec la Région pour confirmer ce qui avait été demandé. Pourquoi pas ?

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire on a quelques terrains je crois en plus nous.

Monsieur le Maire : oui on les vendra aussi, pour être clair, mais on vous le proposera d'abord. Enfin on vous proposera de les vendre. On va délibérer, qui est pour, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 – ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 herbiers de l'étang de Thau et Lido de Sète à Agde – Avis sur modification des périmètres de la ZPS et du SIC.

Serge CUCULIERE : Le site NATURA 2000 de l'étang de Thau a été désigné Zone de Protection Spéciale par arrêté ministériel du 7 mars 2006 au titre de la Directive Oiseaux, et reconnu comme Site d'Importance Communautaire (SIC) le 21 septembre 2006, cette fois au titre de la Directive « Habitat, Faune, Flore ».

Conformément à la législation française, un document d'objectifs a été élaboré pour ces deux sites, souvent cela s'appelle le DOCOBE, mais là ils ne l'ont pas mis, « Les Herbiers de l'étang de Thau » et « l'étang de Thau et lido de Sète à Agde », et ce à compter de la fin de l'année 2008, sous la direction du comité de pilotage local (CPL) qui avait désigné le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) en tant qu'opérateur pour son élaboration. Il a été validé en COPIL le 13 septembre 2011 et par arrêtés préfectoraux en date du 3 février 2012.

Il est établi dans 2 procédures distinctes, un périmètre pour la zone de protection spéciale ZPS –Etang de Thau et lido de Sète à Agde, et un autre périmètre distinct pour le site d'intérêt communautaire SIC – Herbiers de l'étang de Thau.

La connaissance acquise du patrimoine naturel d'intérêt communautaire du site permet de proposer une modification du périmètre actuel de ces deux sites conformément au souhait du comité de pilotage.

En application de l'article R414-3 du code de l'environnement, la DDTM de l'Hérault demande à ce que la Ville de POUSSAN, émette un avis motivé d'un point de vue scientifique sur les présents projets de périmètres des sites SIC et ZPS.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la proposition de modification du périmètre des sites Natura 2000 SIC FR 9101411 « Herbiers de l'étang de Thau » et ZPS FR 9112018 « Etang de Thau et lido de Sète à Agde ».

Cela se traduit par un plan qui est joint et nous sommes concernés au niveau de Poussan parce que ça remonte un peu plus haut au niveau de la Vène.

Monsieur le Maire : ce qui a été rajouté pour ceux qui ont le plan, je vais faire le tour après c'est le A en partie, cette appendice qu'il y a sur le côté et vous le voyez par rapport à ce plan ici, la différence entre les deux plans c'est quelque chose qui a été rajouté assez récemment.

Pierre CAZENOVE : Monsieur CUCULIERE ce qui est étonnant c'est que l'on demande à ce que la ville de Poussan émette un avis motivé d'un point de vue scientifique. Est-on compétent nous, l'êtes-vous pour donner cet avis. On attend que vous nous en fassiez la démonstration.

Serge CUCULIERE : on délibère dessus c'est que l'on va le devenir, je ne sais pas quoi vous dire moi.

Monsieur le Maire : là aussi on s'est fié aux techniciens.

Liliane MOUGIN : s'il vous plaît Monsieur le Maire, par contre est ce qu'on pourrait en savoir un petit peu plus, qu'est ce qu'ils vont faire exactement.

Monsieur le Maire : c'est une protection des herbiers qui a dans l'étang. Ils étendent le petit morceau qu'ils ont rajouté, c'est ce morceau ici, à partir du trait sur le haut, le reste y était déjà. La Crique de l'Angle y était déjà, ils sont allés après les bassins de lagunage jusqu'à l'A 613 pour protéger tout ce morceau. C'est vrai que c'était idiot qu'il ne l'ait pas fait la première fois, ils se sont rendus compte qu'il n'y avait pas d'impact au niveau de tout ce qui existait. C'est surtout la table des matières qui n'est pas claire. C'est le morceau de A qui a été rajouté.

Serge CUCULIERE : Il faut dire que sous l'autre mandat on a voté justement pour rétablir ces périmètres NATURA 2000 et que ça remontait, il y avait eu des discussions ou justement on avait discuté de la question et on avait demandé que ça remonte un peu plus sur la Vène mais ils étaient restés sur des zones vraiment répulsives c'est-à-dire le long de la Vène et les premiers arbres qui étaient en contact. Et là ils ont légèrement étendus les sites. L'intérêt que ça a c'est qu'après il y a un document de gestion, les exploitants éventuels de ces prairies ont une subvention s'ils font un entretien conforme au document d'objectif visite NATURA 2000. Donc il y a un intéressement à ce que l'exploitant, il peut ne rien faire mais s'il fait quelque chose il le fait dans le sens du DOCOB et il est subventionné, c'est pas trop mal, subvention pour l'acquisition du matériel et c'est aussi un tant à l'année rapporté à l'Etat, donc il y a quelque chose derrière. Par contre c'est une site NATURA 2000 donc plus un site NATURA 2000 se rapproche de vous, plus après dans nos aménagements on doit en tenir compte, évaluer ce que l'on appelle les incidences par rapport au site NATURA 2000. Alors c'est vrai que ça se rapproche de la 113, de pas mal de truc donc ça va complexifier certaines choses car il va falloir regarder par rapport à ce site NATURA 2000 si les projets qui pourraient se faire auront une incidence.

Monsieur le Maire : pas d'autres questions ? Nous allons voter. Qui est pour. Adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 – AGENDA 21 – Demande de prolongation du label

Serge CUCULIERE : Par la délibération du conseil municipal n°2009/04 en date du 19 janvier 2009, reçue en préfecture le 30 janvier 2009, la commune s'est volontairement inscrite dans la démarche Agenda 21 Local. En juin 2013, l'Agenda 21 de Poussan a été reconnu officiellement par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement comme « Agenda 21 Local France », pour une durée de trois ans.

Pour préserver le label Agenda 21 et rappeler l'engagement de la commune dans cette démarche, une demande de prolongation doit être effectuée. Ce dossier doit comporter une évaluation de l'état d'avancement du projet, une analyse des principales difficultés et avancées obtenues, ainsi qu'une prévision pour les années suivantes.

Le dossier de prolongation de la labellisation Agenda 21 sera transmis à le DREAL début du mois d'octobre.

La rédaction du dossier de prolongation a permis de faire émerger une nouvelle stratégie Agenda 21, validée par le comité de pilotage du 25 août 2015.

La nouvelle stratégie sera de faire vivre l'Agenda 21 par des actions à grande échelle, avec des actions de grande envergure qui touche la commune dans sa globalité ainsi que des actions plus ciblées qui vont toucher l'habitant au plus près.

Pour ce faire, l'objectif de l'Agenda 21 sera de devenir plus transversal dans toutes les commissions municipales. L'empreinte Agenda 21 devra se retrouver dans toutes les actions communales ainsi que dans tous les services.

Cette volonté se traduit, également, par la place de l'agenda 21 au sein de l'organigramme puisqu'il se situe, dorénavant, au sein du pôle de direction.

Je vais vous proposer de prendre acte de cette demande, d'approuver la nouvelle stratégie et d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire : des questions ?

Jacques LLORCA : prendre acte de la nouvelle stratégie Monsieur CUCULIERE, pouvez-vous nous dire en quelques mots. Quelle est cette stratégie parce que vous annoncez des actions à grande échelle, des actions de grande envergure, la commune dans sa globalité, les individus ciblés, l'habitant au plus près autrement dit ça semble être quand même grandiose. Est-ce que l'on peut avoir quelques éléments qui ont nourri les constats que vous avez faits puisque la demande de subvention est assortie d'un dossier qui fait l'état bilan de la situation. Mais à partir de là une nouvelle stratégie mais alors quels sont les grands axes ou exemples ?

Serge CUCULIERE : Disons que nous avons élaboré ce document en faisant quelques réunions relatives à la commission environnement et à l'agenda 21, je pense que vous y avez été invité là aussi. On a fait des comptes rendus, je pense que vous les avez eus. Bon car comme des fois vous ne les avez jamais, c'est bien

Pierre CAZENOVE : quand on les a il faut le dire.

Serge CUCULIERE : après on a fait deux comités de pilotage auxquels vous étiez invités, c'est vrai que c'était dans l'été, c'était peut-être pas un mercredi mais c'était l'été. Donc on a fait ces comités de pilotage alors bon nous c'est vrai que dans ce dossier on fait un bilan de l'Agenda 21, on va développer des axes nouveaux. L'Agenda 21 c'est une remise en cause permanente du truc et donc on va lancer des nouvelles mesures. Cela va être des mesures qui auront trait aux économies d'énergie, d'eau essentiellement les prochaines mesures que l'on va lancer c'est cela.

Liliane MOUGIN : ce qui me gêne un peu c'est la volonté d'être transversal dans toutes les commissions. Pouvez-vous m'en dire un peu plus là-dessus ?

Serge CUCULIERE : l'Agenda 21 ce n'est pas une pompe à fric, ce n'est pas quelque chose qui a besoin nécessairement de budget énorme, ce n'est pas lui qui fait les routes, ce n'est pas lui qui achète des bâtiments, les détruit, ni reconstruit. Ce n'est pas ça, l'Agenda 21 c'est une démarche ou on essaye d'avoir un comportement en faisant un bilan derrière, on se dit on va faire cette action mais est ce qu'il y a plus de plus que de moins. Donc si vous voulez c'est cela que l'on veut exprimer dans la transversalité, c'est-à-dire que ce soit la gestion des écoles ou des classes vertes, il faut avoir pour bien aller une démarche Agenda 21 pour choisir les actions. Donc c'est ça la transversalité après ça peut être, je ne sais pas moi, après commission pour les travaux ou les bâtiments communaux, c'est choisir le mode de chauffage adapté, si on peut mettre de l'énergie renouvelable et bien on essaye de poser le pour et le contre et on va là-dessus. Si vous voulez c'est ça la transversalité d'action de l'Agenda 21. Voilà c'est ce que cela vaut dire.

Liliane MOUGIN : c'est disons une démarche de recherche de qualité écologique, en fait, sur bon nombre de domaines, de gestion de commune.

Serge CUCULIERE : c'est-à-dire que le développement durable, il y a trois piliers, si j'en ai oublié un j'en trouverai quatre mais j'en vois trois, il y a le social, l'environnement, l'écologie, la biodiversité. Si vous voulez vous avez ces trois piliers et le côté économique. Et si vous voulez on a ces 3 piliers, ce n'est pas que de l'Ecologie.

Liliane MOUGIN : D'accord parce que souvent, on a comment dire, au niveau de l'écologie souvent cela coûte cher, le problème est là, je ne veux pas rentrer dans ce genre de débat mais souvent il est vrai que l'on dit que les démarchés écologiques ne sont pas forcément économiques.

Serge CUCULIERE : une économie immédiate, peut-être pas, mais c'est vrai que dans le développement durable, il faut avoir dans l'idée, l'idée du bilan et voir que globalement on a un peu intérêt à le faire que de persévérer dans des circuits qui sont obsolètes ou qui sont à contrecourant aujourd'hui.

Monsieur le Maire : sur le principe pour être clair, quand vous demandez un renouvellement, qu'ils n'accordent pas à tout le monde, c'est vrai qu'il est important d'être assez généraliste pour devenir spécialiste après sur des choses bien ciblées comme les économies d'énergie par exemple, sur le transport, après on sait que tout ce qui est demandé ne sera pas fait, effectivement comme l'évoquait Jacques LLORCA, même si ça ne coûte pas cher, parce que ce ne sont que des propositions, l'important pour faire vivre un Agenda 21 c'est d'avoir des actions concrètes et qui se concrétisent. Si on prend les économies d'énergies sur des consommations sur les bâtiments publics, qui soient diminués par deux, par trois, le transport c'est pareil, le transport propre, ne serait-ce que le transport en commun on a pas de réseau comme nos collègues d'à côté, pourquoi pas le développer, ce qui est dans l'air du temps aussi. C'est vrai que l'Agenda 21 sur ce qui est présenté, c'est assez généraliste, cela se fera peut-être un jour, mais sur le long terme. Nous allons voter.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire je vais faire ma mauvaise tête, je vais m'abstenir sur ce vote, simplement l'Agenda 21 tout le monde a compris ce que c'était, il y a l'environnement qui est compris dedans, donc ma petite abstention, je ne sais pas ce que feront mes collègues, ce sera pour protester justement contre la part peu importante qu'occupe l'environnement de la commune dans cet Agenda 21 qui souvent il faut quand même bien le dire quelques fois, c'est du brassage de vent l'Agenda 21, on dit beaucoup de choses, on se réunit, c'est bien il y a du travail qui est fait, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, il y a du travail qui est fait on est bien au courant de ce qui se dit, de ce qui est fait avec Madame BAINÉE, donc je m'abstiendrai pour protester un petit peu mais fermement contre le peu de considération de l'environnement et vous savez à quoi je fais allusion.

Monsieur Maire : Nous allons voter qui est pour, qui s'abstient 3, et celle de Christian aussi Pierre, 4 abstentions.

RAPPORT N ° 18 : AGENDA 21 – Demande de subvention à la DREAL

Serge CUCULIERE : vous venez de vous engager dans la démarche de la prolongation de l'Agenda 21, donc sous le fondement de cet acte juridique, la commune sollicite les aides liées à tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet.

La DREAL peut accorder une aide à hauteur de 50% mais elle demande que la commune s'engage dans la démarche Agenda 21. Seules sont éligibles les actions directement liées à l'élaboration de l'Agenda 21 ou à son exécution.

Les actions, qui feront l'objet d'une demande de subvention, seront détaillées et leurs coûts chiffrés ultérieurement. Donc cette délibération va avec le dossier. Je vous propose d'approuver la demande de subvention de la démarche Agenda 21 et je sollicite auprès de la DREAL la subvention la plus élevée possible et autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cet avenant.

Jacques LLORCA : pardon Monsieur le Maire une explication. C'est un peu bizarre, demander une subvention la plus élevée possible sur un montant qui lui-même n'existe pas, 50% d'un montant qui n'est même pas inventorié, c'est complètement surréaliste. Cela ne veut rien dire, excusez-moi mais je pense qu'il serait plus rationnel d'attendre le moment où un inventaire précis des actions qui vont être engagées ou qui seraient engagées serait réellement mis en place et puis là demander effectivement. Là vous ne demandez que le principe finalement mais personne ne répondra sur le principe.

Monsieur le Maire : si on envoie principe personne ne répondra effectivement. C'est un principe que l'on n'ait pas à revoter dans l'urgence si quelque chose voit le jour, bon c'est une demande de subvention comme on vote chaque fois en conseil municipal. En début d'année quand on vote sur le conseil Régional, l'Etat, le Conseil Général, tous les organismes.

Jacques LLORCA : oui mais on a des sommes

Monsieur le Maire : Pas forcément, on sait qu'on en aura là aussi.

Jacques LLORCA : dans le cadre des compétences précises, etc, budgétairement parlant en prévisionnel on a toujours des sommes. Finalement, en réalité, de mon point de vue vous auriez dû mettre cette question à l'intérieur même du dossier précédent et non pas faire deux délibérations.

Serge CUCULIERE : On a fait ce que l'on nous a demandé, on n'est pas plus malin que ça par contre seules sont éligibles les actions directement liées à l'élaboration de l'Agenda 21 ou à son exécution, c'est-à-dire que ce sont des actions pédagogiques pour monter les actions, donc ce n'est pas de très gros financements.

Jacques LLORCA : non mais d'accord mais c'est le principe qui est bizarre.

Monsieur le Maire : nous allons voter qui est pour, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - CAVE COOPERATIVE – Appel à projet – lancement de la procédure

Monsieur le Maire : Je vous rappelle le projet de cession de la cave coopérative. La parcelle cadastrée N° AS 141 sur laquelle se situe la cave coopérative et appartenant au domaine privé de la commune est actuellement en l'état de friche.

Afin de valoriser cette parcelle, il est envisagé de la céder à un opérateur pour réaliser un projet immobilier répondant aux attentes de la Commune en termes de développement urbain, à savoir :

- redonner vie à ce quartier qui fut pendant longtemps un poumon économique pour la ville de Poussan,
- créer des emplois sur la commune,
- offrir une gamme variée de logement à la population.

La vente du foncier de la cave coopérative de Poussan apparaît ainsi comme une opportunité pour permettre à la Commune de créer, sur cette friche, de l'activité économique (service et hôtellerie), du logement, du stationnement et un équipement public.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les caractéristiques essentielles de l'opération projetée :

- Création de logements collectifs :
 - social, avec une proportion d'au moins 30%
 - libre
- Création d'un hôtel dont le niveau de prestations permet d'obtenir 3 ou 4 étoiles
- Création de stationnements, principalement sous la forme d'un parking souterrain pouvant satisfaire la totalité des besoins en stationnement du projet y compris des places visiteurs
- Les rez-de-chaussée des bâtiments seront en priorité destinés à des services et activités
- Création d'un local en rez-de-chaussée de 300 m² environ pour un équipement public

Au vu des enjeux et des objectifs poursuivis, Monsieur le Maire propose que l'opérateur auquel pourra être cédée cette parcelle soit désigné dans le cadre d'une procédure avec publicité et mise en concurrence sous la forme d'un appel à projets présentant les caractéristiques suivantes :

- Cadre de la consultation :
 - Publication d'un avis de consultation sur les supports suivants :
 - journal d'annonces légales : Midi Libre
 - site internet de la commune de Poussan

- Envoi à la publication et mise à disposition du dossier de consultation sur le site de la commune de Poussan : le 30 septembre 2015
- Date de remise des offres : lundi 16 novembre 2015 à 12h00 en mairie
- Sélection des candidats devant une Commission de sélection

- Sélection des candidats :

Les offres reçues seront analysées et présentées devant une Commission de sélection dont la composition a été définie par délibération n°2008/11 en date du 29 juin 2015.

La présente délibération a pour objet de préciser les attributions de cette commission de sélection, en complément de la composition déjà définie par délibération n° 2015/38 en date du 29 juin 2015.

- Attributions de la Commission de sélection :

Modalités de représentation :

Cette Commission de sélection est présidée par Monsieur le Maire et composée de 11 membres désignés par le Conseil Municipal.

Pour se réunir valablement, au moins la moitié des membres du quorum devront être réunis.

En cas d'égalité de voix, Monsieur le maire aura voix prépondérante.

Missions confiées à la Commission de sélection :

La commission de sélection aura pour missions de :

- vérifier la conformité des réponses des opérateurs au règlement de la consultation.
- évaluer les offres reçues et d'en proposer un classement conformément aux critères préalablement définis.
- formuler un avis motivé sur la base duquel elle proposera de recevoir en audition à maxima les trois premiers candidats issus de ce classement provisoire, en consignant les observations et demandes d'éclaircissement.
- désigner deux membres de la Commission de sélection, dont Monsieur le Maire, qui recevront en audition les candidats présélectionnés et qui pourront engager toute discussion utile de nature à compléter ou préciser les offres de ces candidats.
-

Avant d'aller plus loin c'est quelque chose que je vais vous demander d'amender, je n'en ai pas parlé à mes collègues mais j'en avais pris la décision et puis je vais vous la soumettre. On va continuer

A l'issue des auditions, un procès-verbal des auditions sera dressé et proposera un classement final des candidats.

Au vu de l'avis de la Commission de sélection et du procès-verbal des auditions, le Conseil Municipal se prononcera, de façon éclairée, et :

- désignera le candidat finalement retenu
- autorisera M. le Maire à signer avec ce dernier une promesse de vente sous réserve, le cas échéant, de la levée de réserves éventuelles ou de l'adaptation du projet aux attentes de la commune

Je propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le programme relatif au projet de cession de la cave coopérative;
- D'approuver les attributions de la Commission de sélection des candidats dans le cadre de cet appel à projets,

- D'autoriser le lancement d'une procédure avec publicité et mise en concurrence préalables prenant la forme d'un appel à projets et ayant pour objet de désigner l'opérateur auquel pourra être cédé ce tènement foncier

Je souhaitais revenir sur la désignation de deux membres de la commission de sélection dont Monsieur le Maire, on va mettre Monsieur le Maire en plus et comme aujourd'hui comme apparemment souffle un vent nouveau depuis quelque temps, je vais vous proposer trois personnes dont moi pour la sélection pour recevoir ces candidats. Ce n'est pas possible de recevoir tous ces candidats car pour ceux qui ont déjà procédé à ce genre de dossier, il est difficile que 12 personnes reçoivent les candidats. Mis à part moi on peut prendre une personne de chaque groupe et ce sont ces personnes qui recevront les 3 candidats, si vous n'y voyez pas d'objections et si cela vous convient, on déroge un peu, parce que si je lis bien, deux membres de la commission de sélection dont Monsieur le Maire. La commission de sélection se compose de Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danièle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Pierre CAZENOVE, Jacques LLORCA et Liliane MOUGIN, donc 11 plus le Maire. Là-dessus je vous demande de désigner tout simplement, bon moi je me désigne, enfin je vais vous demander de me désigner puisque j'y suis de droit, qui représente au niveau de chaque groupe. Bon Madame MOUGIN je crois que vous n'avez pas de soucis sauf si vous ne voulez pas vous présenter. Pour Poussan Autrement Jacques LLORCA, pour Nous, Yolande PUGLISI.

Jacques LLORCA : premièrement on ne peut que se féliciter et vous remercier de l'esprit d'ouverture manifesté dans cette décision qui est appréciée par l'ensemble du conseil municipal, c'est un premier point, c'est d'autant plus méritoire que pour ce qui me concerne personnellement sur le fond de ce dossier vous connaissez ma position, je la redis quand même, je pense que nous allons sans doute à contre sens de la dynamisation de Poussan et que l'abandon d'un projet d'un centre d'Art Contemporain, d'une salle de spectacle et de tout équipement culturel autour de cette opération est dommageable pour justement ce que vous évoquez à juste titre, le développement économique, la dynamisation et la vitalité de ce quartier, c'est un peu dommage, après c'est intéressant de pointer le pourcentage d'habitat social tel qu'il est projeté avec délicatesse là, concentrer 30% l'habitat sociale sur le secteur risque de non pas ghettoïser, n'exagérons pas, mais de marquer relativement, donc il faudra faire très attention à la qualité de l'environnement de ce secteur, après le parking souterrain c'est intéressant, important et peut être cher mais on verra bien avec les réponses.

Monsieur le Maire : On verra avec les réponses effectivement.

Liliane MOUGIN : je tenais à dire que moi aussi vous le savez, je me suis déjà exprimée là-dessus, que j'étais dans les mêmes idées que mon ami Monsieur LLORCA et que bon nous n'avions peut être pas tout à fait les mêmes idées mais nous avons une pensée, et c'est mon devoir de le dire, je ne suis pas quelqu'un d'hypocrite, donc je ne suis pas emballée par le projet, cela dit je travaillerais de tout cœur à cette sélection puisque de toute façon il faudra trouver quelqu'un le mieux possible pour notre commune et par contre là ce qui est positif effectivement, c'est le parking souterrain et je souhaite malgré mes réserves que l'on aboutisse à quelque chose de positif, voilà je tenais à le dire.

Monsieur le Maire : d'une part deux choses, je vois que vous êtes amie avec Monsieur LLORCA, vous l'avez dit donc on l'acte comme quoi les choses évoluent, donc ça s'était pour l'anecdote, mais bon il fallait le souligner, vu la teneur de ce conseil on ne pouvait pas dire autre chose que de finir comme cela et puis de dire que vous faites partie de la commission donc vous aurez le droit de vous exprimer autant que les autres après ma foi sera retenu quelque chose qui n'ira peut être pas dans votre sens ou dans le nôtre, suivant ce qui sera proposé, il sera intéressant de juger là-dessus. Je répète bien les 4 personnes : votre serviteur, Madame PUGLISI, Monsieur LLORCA, Madame MOUGIN, même là on a la parité, vous voyez sachant que j'ai quand même la voie prépondérante donc je m'en excuse mais c'est comme cela. Nous allons voter, qui est pour, **adopté à l'unanimité**.

Je vais clôturer la séance et je vais ensuite répondre aux questions.

Je clôture la séance